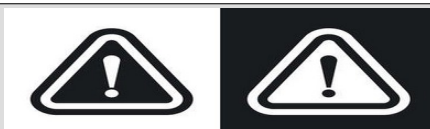


Fourniture de produits pour le traitement de l'eau potable de l'usine de la Roche et les stations de traitement des eaux usées

Procédure avec négociation / CANDIDATURE

Annexe à l'A.A.P.C

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ET MODALITÉS DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE



La présente consultation prend la forme d'une procédure avec négociation.

Il s'agit par définition, d'une procédure restreinte que scandent les deux étapes successives suivantes :

- une première étape consacrée à la réception et à l'analyse/sélection des candidatures ;
- une seconde centrée autour de la communication des DCE aux candidats retenus et à la réception des offres.

Or, il ne s'agit ici que de la première étape de la procédure

Aussi seule la production d'un dossier de candidature (dont la composition est exhaustivement décrite dans l'avis de publicité et dans le présent document) est exigée des soumissionnaires.

Il n'y a donc pas, à ce stade, de Dossier de consultation (DCE) à retirer.

A – Objet du marché

Les services de Nantes Métropole utilisent des produits chimiques dans le process de traitement de l'eau potable ainsi que pour les eaux de certaines stations de traitement des eaux usées de l'agglomération nantaise.

La consultation comprend 7 lots distincts :

Lot 1	Chlorure ferrique 40 %
Lot 2	Hydroxyde de sodium 50 %
Lot 3	Hypochlorite de sodium 9 à 13 %
Lot 4	Acide sulfurique de 93 à 96 %
Lot 5	Multi-produits (petits vracs) : - Bisulfite de sodium à 38% - Permanganate de potassium - Sel adoucisseur - Hexaméthaphosphate de sodium - Chlorure ferrique en container assainissement 40 % - Hypochlorite de sodium de 9 à 13 %
Lot 6	Chlore
Lot 7	Chaux

Les accords-cadres, conclus à l'issue de cette consultation, prendront la forme d'accords-cadres multi-attributaires à marchés subséquents pour les lots 1 à 6, d'une durée de 8 années,

L'accord-cadre pour le lot 7 prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, d'une durée de 8 années,

L'accord-cadre est dénué tout minimum, mais est assorti, d'un **tonnage maximum** arrêté, pour toute la période contractuelle, comme suit :

Lot 1	Chlorure ferrique 40 %	56 000
Lot 2	Hydroxyde de sodium 50 %	24 000
Lot 3	Hypochlorite de sodium 9 à 13 %	4 800
Lot 4	Acide sulfurique de 93 à 96 %	2 400
Lot 5	Multi-produits (petits vracs) : - Bisulfite de sodium à 38% - Permanganate de potassium - Sel adoucisseur - Hexaméthaphosphate de sodium - Chlorure ferrique en container assainissement 40 % - Hypochlorite de sodium de 9 à 13 %	1 600 8 160 2,4 640 1 200
Lot 6	Chlore	20
Lot 7	Chaux	4 400

B – Forme du groupement

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements ;

C - Critères de recevabilité des candidatures

Les critères de recevabilité des candidatures sont : Aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles.

Éléments à fournir par les candidats à l'appui des candidatures

Renseignements relatifs à la situation juridique et la capacité économique / financière du candidat
Formulaire DC1 (Lettre de candidature), que la candidature soit présentée à titre individuel ou en groupement
Renseignements relatifs à la capacité économique / financière du candidat
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.
Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle et aux capacités techniques et professionnelles

Déclaration indiquant l'effectif moyen annuel du candidat pendant les trois dernières années
Indication des noms et des qualifications professionnelles pertinentes des personnes physiques qui seront chargées de l'exécution du marché
Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des 3 dernières années, indiquant les volumes livrés selon le produit , la date et le destinataire public ou privé.

D - Critères de sélection des candidatures

Il n'y a pas de critère de sélection des candidatures. Toutes les candidatures recevables seront admises en phase offre.

F – Renseignements complémentaires

Le lancement de la phase offre est estimé au 27/07/2026.

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen (DUME) susvisé, en lieu et place des documents exigés au présent règlement de la consultation.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel et qui ne recourt pas aux capacités d'autres entités pour remplir les conditions de participation peut remplir un DUME.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que l'acheteur public reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel ; à savoir les informations demandées dans les sections A et B de la partie II et la partie III, dûment rempli et signé par les entités concernées et dans la mesure où cela est pertinent, au vu des capacités auxquelles l'opérateur économique a recours, les parties IV et V.

En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, un DUME distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à V doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature en utilisant le DUME électronique sous forme d'échange de données structurées.

Le DUME est rédigé en français par les opérateurs économiques.

Conformément à l'article R.2144-2 du Code de la commande publique, avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il est constaté que des pièces exigées au dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'acheteur pourra décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai approprié et identique pour tous qui ne pourra être inférieur à 24 heures. Les candidats ne pourront élever aucune contestation dans le cas où l'acheteur déciderait de ne pas recourir à cette faculté. **A défaut de transmission des documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, sa candidature sera déclarée irrecevable et le candidat éliminé.**

L'acheteur pourra demander au candidat de compléter ou d'expliquer les documents justificatifs et moyens de preuve fournis ou obtenus.